



COLLECTIF DES ASSOCIATIONS DES ELEVEURS NOMADES DU NIGER

BP: 846 Niamey Niger Tel: 96 28 33 48 / 96 88 23 29

RAPPORT

**De l'atelier de réflexion sur les menaces et opportunités
pour le développement du pastoralisme au Niger**

Tahoua, les 22, 23, 24 et 25 mars 2008

Mars 2008

I. Introduction

Dans le cadre de la programmation des activités du Collectif DJINGO pour l'application des engagements des Foras (Abalak et Ingall), un atelier de réflexion s'est déroulé les 22, 23, 24 et 25 mars à Tahoua sur les menaces et opportunités pour le développement du pastoralisme au Niger.

Cet atelier a été co-financé par LUCOP Tahoua Nord et le Collectif Djingo mais a également bénéficié de l'appui de certains partenaires tels que le Ministère d'Etat à l'Intérieur, à la Sécurité et à la Décentralisation, de CARE-Progrès Diffa, du projet VSF Proxel Abalak et de plusieurs particuliers. C'est aussi nécessaire de noter ici, les facilités accordées par les autorités administratives et communales de Tahoua. Cette importante rencontre a regroupé 24 chefs de groupement, 45 chefs de tribu, cinq maires de commune et une quarantaine d'associations pastorales. Plusieurs autres acteurs du secteur ont également pris part à ce moment de réflexion. Il s'agit notamment du Code Rural, de LUCOP, de l'IMPD (Initiative Mondiale pour un Pastoralisme Durable, basé à Nairobi), de CARE PROGRES/Diffa, de PROXEL VSF/Abalak, d'AREN/Diffa, de Masnat, JEMED, ONG Reform....

Le présent rapport contient les résultats de cet atelier et est consolidé par de nombreuses annexes qui seront pour chacun d'entre nous, de véritables outils de réflexion mis à la disposition des structures pour élaborer des projets de plaidoyer pertinents et solides et au service du groupe cible.

II. DEROULEMENT DES JOURNEES

1. Première journée

La première journée de l'atelier a débuté par l'enregistrement des participants à l'atelier, les présentations et les questions organisationnelles. L'enregistrement a permis de constater que le nombre de participants prévus a été largement dépassé voire triplé, que la salle initialement prévue ne pouvait pas contenir tout le monde. Il faut donc trouver une autre salle beaucoup plus grande. L'ouverture officielle de l'atelier initialement prévue pour cette journée a été reportée pour le lendemain à cause des autorités administratives et des chefs traditionnels qui étaient aux cérémonies commémoratives de la Journée Mondiale de l'Eau. Puis s'en est suivie une série de rencontres entre le Bureau Exécutif de Djingo et la délégation de Diffa, puis entre le Bureau Exécutif et les associations membres et enfin entre le Bureau Exécutif et les autres délégations (Agadez, Abalak, Bermo, Dakoro etc.). Ces différentes rencontres ont permis d'échanger avec chaque groupe, de clarifier certaines conditions de participation de participation, d'organisation pratique, et de recenser les doléances des uns et des autres en vue d'envisager les solutions qui s'imposent.

Après ces différentes rencontres de la matinée, la soirée de cette première journée a été entièrement consacrée à la représentation théâtrale d'une troupe de théâtre d'Abalak. C'est une création riche en couleurs, en enseignement et

en expression artistique traitant des méfaits du ranching pour le développement de l'élevage en général et du pastoralisme en particulier au Niger que les participants ont eu droit. L'annonce du programme de la deuxième journée est intervenue pour clore les activités de la journée.

2. Deuxième journée

Cette journée a été démarrée par l'annonce du programme de la journée suivie des différentes allocutions entrant dans le cadre de l'ouverture officielle de l'atelier. En effet l'ouverture de l'atelier initialement prévue pour la première journée de l'atelier a été reportée pour cette deuxième journée à cause de la célébration de la journée de l'eau.

Le président de Djingo a dans son allocution souhaité la bienvenue à tous les participants et inscrit le présent atelier dans le cadre de la politique du gouvernement de la 5^{ème} République en matière de mobilité du cheptel et de sécurisation des espaces pastorales ainsi que des engagements des Foras de lutter contre l'appropriation des terres pastorales pour de fin privé, de plaider pour une agriculture durable et compatible avec l'élevage, et pour un ramassage compatible également avec l'élevage.

Ce fut ensuite le tour du Maire de Tahoua représentant le Gouverneur empêché, de souhaiter la bienvenue et un agréable séjour à Tahoua aux participants. Il a souligné que cet atelier est une occasion offerte à la communauté pastoraliste d'échanger sur les questions brûlantes touchant la zone pastorale (eau, pâturages, renforcement de capacités de la société civile pastorale émergente, meilleure organisation des associations à la base pour mieux agir). Il a ensuite exhorté les partenaires au développement d'opter pour des approches en matière d'appuie qui suivent l'évolution du monde pastorale et des organisations pastorales. Les approches des projets/programmes qui ont un impact négatif sur le pastoralisme ne sont pas les bienvenus. Les projets doivent prendre en compte le savoir-faire locale des pastoralistes et aider à le faire évoluer. Il a plaidé une meilleure complémentarité entre l'élevage et l'agriculture plutôt qu'à un développement séparé. Il a souligné la coïncidence entre la fête de l'eau et ces journées de réflexion quand on sait que l'eau est une question très sensible pour la communauté pastorale du Niger. Il a ensuite déclaré ouvert l'atelier et souhaité plein de succès aux travaux.

Exposé sur la loi sur le pastoralisme

La situation juridique en ce qui concerne l'appropriation privée des terres pastorales en zones agropastorales

La politique nationale dans le domaine du pastoralisme (SDR notamment et autres textes politiques)

Le premier exposé de cet atelier est donné par le secrétaire permanent du Code Rural du Niger Monsieur Abdoul Karim Mamalo. Il a commencé son exposé par la politique foncière au Niger travers les éléments fondamentaux qui la soutendent, à savoir les lois et textes réglementaires du Code Rural, le contexte national et international, le caractère multidimensionnel du foncier du Niger, le

rétrécissement des zones de production (zone agricole 15%, zone agropastorale 20%, zone désertique 65%), et les limites nord des cultures (agriculture interdite).

Du point de vue contexte national, il cite:

- La démographie: le Niger connaît une croissance démographique très forte qui est de l'ordre de 23 pour 1000 (de 3 millions d'habitants en 1960, il est de 15 millions en 2007).
- La coexistence de plusieurs sources de droit à savoir: islamique, animiste, moderne, coutumier etc.

Monsieur Abdoul Karim Mamalo a ensuite présenté la mobilité comme une impérative nécessitée pour le Niger: une mobilité liée à l'exploitation des ressources naturelles (eau - pâturage) qui sont les sources de compétitions et de conflits - et chaque ressource foncière assure plusieurs fonctions. Le code rural s'impose à tous comme toute loi. C'est une référence pour tous (agriculteurs - éleveurs) et pour tout autre citoyen. Alors il est conseillé à tout citoyen de quel bord qu'il soit de s'informer sur les dispositions légales et réglementaires à travers les structures mises en place à cet effet. Il s'agit entre autre:

- Au niveau national du:
 - Secrétariat Permanent du Code Rural
- Au niveau régional de:
 - 4 Secrétariats Permanents régionaux (Diffa, Maradi, Tahoua et Zinder);
- Au niveau des départements de:
 - 35 Commissions foncières départementales (sauf à Bilma);
- Et enfin au niveau des communes de:
 - 130 Commissions foncières communales.

La connaissance de l'existence de ces COFO, a-t-il déclaré, devient donc une nécessité et une référence absolue pour tout ce qui touche au foncier au Niger. Le Secrétaire Permanent a invité les éleveurs, agriculteurs, services techniques, autorités administratives et coutumières, OSC, ... à se référer à la COFO concernée pour tout ce qui touche au foncier.

Le SP a poursuivi son exposé en évoquant les raisons qui ont amené la production d'un Code Pastoral ainsi que le processus de sa réalisation:

- Textes complémentaires du Code Rural (nécessité)
- Termes de références en matière de pastoralisme
- Rencontre avec les éleveurs, les chefs traditionnels, les autorités administratives et les élus en 2003 à Niamey pour la validation des termes de références (phase préparatoire)
- Création d'un comité de pilotage en juillet 2004
- Recrutement d'un consultant international (rapport 2005)

- Organisation des journées pastorales au niveau des régions pour réapprécier le contenu
- Atelier National à Niamey en 2007 (pour amendement et enrichissement)
- Renvoi au niveau régional (phase de réception et de synthèse) et fin des travaux de consultation

Après l'Atelier national (version 1, 2, 3, 4, 5, 6, et 7), le projet de loi sera envoyé au Président de la République pour transmission à l'Assemblée Nationale. Il ajoute que c'est la seule loi dont le processus a pris près de 10 ans. En définitive, les citoyens conçoivent la loi qui une fois adoptée doit être appliquée par l'autorité et pour se prononcer sur une loi, il faut connaître ses dispositions.

Cette loi est composée d'une centaine d'articles et l'orateur a fait référence à une trentaine d'articles.

- Principe: garantir la mobilité sur tout le territoire national (sans aucune contrainte pour le pasteur)
- Toute concession qui peut être un frein à la mobilité est interdite
- Toute forme d'appropriation exclusive de l'espace pastorale relevant du domaine public de l'Etat ou des collectivités territoriales est interdite. En particulier aucune concession ne peut y être accordée si elle a pour effet d'entraver la mobilité des pasteurs et leurs troupeaux ainsi que leur accès libre aux ressources pastorales. Dans tous les cas, il sera fait recours à une étude d'impact environnemental et social assortie d'un plan de gestion environnemental et social approuvés par les autorités compétentes (article 5)
- La limite Nord des cultures est maintenue dans les conditions prescrites par la loi N° 61-5 du 26 mai 1961 et complétée par l'article 7 de loi pastoral (règle de gestion, pas de propriété)
- Les normes de maillage à observer dans l'implantation des points d'eau sont les suivantes:
 - ✓ 15 kilomètres pour les puits traditionnels
 - ✓ 20 kilomètres pour les puits cimentés
 - ✓ 30 kilomètres pour les forages (article 15)

En matière de circulation et droit de pâturage des pasteurs dans les concessions de chasse, l'orateur fait référence à l'article 28 libellé comme suit:

L'exclusivité conférée au concessionnaire en application de l'article 10 de la loi N° 98 - 07 du 28 avril 1998 susvisée, s'exerce dans le respect des droits d'usage prioritaire des pasteurs.

La délivrance d'une concession de chasse est subordonnée à l'inscription dans le cahier des charges d'une clause de respect des droits d'usage pastoraux. A cette fin, il sera fait un inventaire des droits d'usage pastoraux existants qui grèvent l'espace concerné. L'inventaire sera établi par la Commission Foncière départementale du ressort qui implique les pasteurs concernés.

Tandis qu'à celle de la circulation et droits de pâturage des pasteurs dans les forêts classées se référer aux articles suivants:

Article 29: Nonobstant les dispositions de l'article 52 de la loi N° 2004-040 du 8 juin 2004 susvisée, en cas de crises graves, sécheresses, liées à la rareté des pâturages, les forêts classées et les ranchs publics peuvent être exploités comme zone refuge des pasteurs et de leurs troupeaux sous réserve que les pasteurs bénéficiaires contribuent à des opérations de maintien et de régénération des ressources naturelles forestières.

L'autorisation d'exploitation temporaire est donnée par arrêté du Gouverneur de la région concernée après avis conforme du Secrétariat Permanent Régional du Code rural et des services techniques compétents.

Un décret pris en conseil des ministres fixera les conditions qui nécessiteront l'utilisation à titre exceptionnel des forêts classées.

Article 34: Il est institué, pour prendre en compte les nécessités d'une bonne intégration entre l'agriculture et l'élevage, un système de fermeture et de libération des champs de culture pluviale en zone agricole.

Les dates de fermeture et de libération des champs sont déterminées par arrêté du représentant de l'Etat dans la région concernée, sur rapport du Secrétariat Permanent Régional du Code Rural après avis des commissions foncières départementales et communales et des organisations des pasteurs et des agriculteurs.

Une large diffusion de cet arrêté sera faite par les préfets et les maires.

L'Etat garantie la transhumance sur toute l'étendue territoire national. Ainsi donc les animaux peuvent se déplacer pour les besoins de l'élevage transhumant ou nomade par les parcours reconnus, et les populations et les autorités administratives et coutumières sont tenues de leur faciliter le déplacement.

En ce qui concerne la mobilité des éleveurs face aux concessions minières et pétrolières, il faut une large concertation avec les pasteurs et autorités coutumières.

Les pasteurs doivent contribuer à la lutte contre les feux de brousse en ce sens qu'ils sont tenus de surveiller les feux de brousse et de signaler aux autorités administratives et coutumières tout foyer qu'ils découvrent.

L'exploitation des terres salées (la cure salée) est placée sous la gestion de l'Etat et des communes.

Le ramassage et l'enlèvement ailleurs de paille dans les campements et autour de ceux-ci ainsi que sont stockage sans protection appropriée en haute brousse loin des habitations sont interdits.

Pour le gardiennage des animaux, les rapports entre le propriétaire et le berger sont réglés librement par contrat qui doit impérativement prévoir les conditions de

rémunération et préciser les responsabilités des parties contractantes. En cas de contrat oral, la présence d'au moins deux témoins est nécessaire.

C'est sur les dégâts champêtres que le SP finira son exposé en soulignant que ceux-ci doivent être réglés par les commissions paritaires (éleveurs/agriculteurs) pour mettre les personnes concernés dans leur droit.

Après son exposé, Monsieur Abdelkarim Mamalo s'est apprêté aux questions des participants.

Réponses du SP:

Il est de la responsabilité de la société civile de vulgariser les lois et de veiller leur application - c'est à dire amener l'autorité à la faire appliquer et à la faire respecter par tous les catégories socio-économiques et politiques. La démocratie exige le respect strict de la loi par tous.

La zone pastorale appartient à l'Etat. Il est donc commun à tous les éleveurs, ce qui garanti l'accès aux éleveurs de tous catégories et la protection de l'espace contre l'appropriation par les nantis.

L'eau appartient également à l'Etat. Il faut donc réaliser les points d'eau selon les règles en vigueur.

Le ramassage systématique de tout et le balayage sont des facteurs dégradants pour les sols (champs).

La récupération des terres est passible d'amendes par les forestiers après pénétration dans les sites. Il faut sensibiliser les éleveurs pour y remédier.

Les attributions des COFOS sont multiples. A chaque type de COFO (COFO départementale, COFO communale...) correspond un certain nombre d'attributions. Il faut par la sensibilisation amener les acteurs à connaître les attributions de chaque COFO et à s'impliquer.

Exposé sur le fondement du pastoralisme sahélien

Après la présentation du secrétaire permanent du Code Rural, Thomas Sommerhalter, Conseiller Technique en Pastoralisme du Programme LUCOP a fait un exposé sur le fondement du pastoralisme sahélien. Il ressort de cet exposé que le pastoralisme est un héritage de nos ancêtres, une pratique rationnelle de gestion de la biodiversité et des terres dans l'espace sahélien. Il cite en exemple la cure salée d'Ingall qui est l'affaire de tous les éleveurs.

Depuis un siècle soutient-il, on n'a fait que déclarer l'élevage mobile sahélien comme irrationnel, dévastateur des ressources naturelles et non productif. Mais depuis 20 ans il y a un changement de perception du monde scientifique, car tous les résultats des recherches sur les systèmes pastoraux autres que mobile ont montré leurs limites. Les résultats des recherches montrent clairement que l'élevage mobile est le plus adapté, le plus productif et le plus performant, et qu'au stade actuel il n'y pas d'alternatif durable sur le plan écologique, économique et social.

Ainsi donc l'élevage mobile sahélien, précise t-il, utilise les ressources pastorales d'une manière optimale et durable. C'est un des systèmes de production les plus productifs sur le plan économique. Il est à ce titre l'activité ayant le plus d'avantage comparatif (avec d'autres zones) en ce sens qu'il évite le surpâturage, permet la régénération, valorise les pâturages de manière optimale et la régénération par la diffusion des graines par les animaux transhumants en recherche des pâturages de meilleure qualité. Ceci permet d'affirmer que la mobilité est un système de gestion durable des ressources naturelles, de gestion rationnelle des animaux, d'exploitation rationnelle des pâturages, de recherche des pâturages de meilleure qualité et une mode de vie. Il va sans dire que le SAHEL est synonyme de DIVERSITE ET DESEQUILIBRE et que plus on utilise des grandes espaces, mieux on produit en pastoralisme. Petit n'est pas beau, c'est grand qui est beau.

Pour soutenir sa thèse, l'orateur fait recours à la productivité comparative des systèmes de ranching commercial et d'élevage pastoral en parcours libre dans des conditions écologiques comparables. La mobilité permet une gestion économique des pâturages. Les pâturages exploités par des systèmes de production mobiles peuvent supporter 2-3 fois plus de cheptel que les systèmes de production sédentaires, et produire 2-8 fois plus de viande et de lait. Dans un système sédentaire (ranching et autres) le nombre d'animaux doit se baser sur la production fourragère locale des mauvaises années (très fréquentes), alors qu'en système mobile, c'est l'offre sur toute l'aire de transhumance qui est à prendre en compte et dont les années déficitaires sont plus rares.

⇒ Capacité de charge de pâturages:

D'avantage des animaux possible avec systèmes mobiles

En conséquence il faut appuyer le système d'élevage mobile sur tous les plans plutôt que de s'aventurer en le remplaçant par d'autres systèmes.

Il cite comme atouts de l'élevage pastoral mobile sahélien:

- gestion optimale et durable des ressources naturelles
- système de production adapté au contexte nigérien
- avantage comparatif dans la sous-région
- cheptel robuste et produit de qualité reconnus
- acteurs professionnels et novateurs
- demande croissante de produits de l'élevage

Le foncier pastoral: pluralisme ou confusion?

Caractéristiques du droit foncier sahélien

- Pluralité des droits (Textes officiels, GRN localisé par les structures de développement, Coutumes, Charia ...)
- Pratiques nouvelles
- Droit et réglementation priment sur le foncier « spatial et de propriété»
- Pas de délimitation et matérialisation du foncier
- Foncier topocentrique et linéaire plutôt que géométrique

- Elasticité de la zone d'influence et d'exploitation
- Caractère collectif et usage commun des ressources
- Réciprocité des droits et devoirs
- Espace de négociation

Les exigences de l'eco -système et du cheptel déterminent un régime foncier qui doit permettre:

- la gestion des crises par un partage des ressources là ou ils se trouvent et un partage de la misère (pas de priorité en cas de crise généralisée!)
- l'exploitation des ressources naturelles au meilleur état de valeur nutritive (utilisation opportuniste des ressources aléatoires)
- Utilisation des ressources naturelles adaptée à leur production (très variable dans le temps et l'espace).

La mobilité du cheptel détermine un régime foncier qui doit permettre:

- la gestion des crises par le partage des ressources
- l'exploitation des ressources aux meilleurs états (utilisation des ressources aléatoires de manière opportuniste)
- l'utilisation des ressources très variables

L'orateur a ébauché quelques pistes d'intervention jugées indispensables pour accompagner l'élevage mobile:

1. La sécurisation des systèmes

- Reconnaissance juridique de la mobilité et de l'accès négocié aux ressources pastorales;
- Protection des espaces et ressources pastorales contre aliénation et dégradation;
- Reconnaissance et promotion de la gestion consensuelle et inclusive du secteur par les acteurs, y compris les agriculteurs;
- Reconnaître d'office des systèmes coutumiers et leurs droits et devoirs;
- Un système de gestion des risques en place;
- Assurance la transhumance transfrontalière;
- Promotion d'un élevage de taille familiale;
- Promotion des opportunités compatibles complémentaires, pour les populations n'ayant plus d'avenir dans l'élevage pastoral;
- Professionalisation des structures représentatives des pasteurs.

2. Modernisation de l'élevage pastorale et du cadre de vie: système de production, transformation et commercialisation

- Système de santé animale de proximité adapté au système de production;
- Système d'information de proximité sur le secteur d'élevage;
- Rendre la commercialisation concurrentielle (anciens et nouveaux acteurs);
- Lier les systèmes d'élevage mobiles aux opportunités présentes au niveau des filières (exemples: intrants, lait, viande de qualité, labellisation);
- Modernisation des infrastructures d'élevage.

Cadre de vie

- Adaptation du système de formation scolaire au cadre de vie des éleveurs, reconnaissance de leur valeurs dans la scolarisation des enfants
- Système de service en santé humaine de proximité;
- Introduction des innovations facilitant la vie mobile (téléphone, Internet et autre moyens de communication mobiles, habitations, énergie solaire)
- Spécialisation et diversification au sein de familles et groupes pasteurs (services de proximité, AGR alternatives compatibles etc.)

En conclusion nous pouvons affirmer qu'un monde moderne est un monde mobile.

Exposé de Nikola Rass sur la problématique du pastoralisme dans le monde et sur l'Initiative Mondiale pour un Pastoralisme Durable basée à Nairobi (www.iucn.org/wisp)

Nikola Rass dans son exposé a dit que le pastoralisme est un système d'utilisation des terres qui est bien adapté, aussi bien au plan écologique qu'au plan social, aux défis liés au maintien des moyens de subsistance durables et productifs dans les écosystèmes des terres.

Les terres arides couvrent plus de 40% de la surface de la terre et sont particulièrement sensibles à la dégradation. 10 à 20% de ces terres sont déjà dégradées. La responsabilité de cette dégradation a souvent été attribuée à tort aux communautés locales, et plus particulièrement aux éleveurs qui utilisent les ressources de ces terres. Pourtant, lorsque le nomadisme est pratiqué et que les institutions locales de gestion des terres existent, l'on assiste à une bonne conservation de la biodiversité et à une gestion durable des terres. Alors que lorsque la mobilité est limitée, il en résulte souvent de graves situations de surpâturage et de dégradation des terres.

En ce qui concerne les menaces pour le développement du pastoralisme, elle cite entre autre:

- les mythes et idées fausses
- la démotivation des éleveurs
- les politiques peu appropriées (obstacles juridiques, économiques, sociales et politiques à la mobilité du bétail)
- la concurrence pour les ressources naturelles par les fermiers avoisinants, les investisseurs agricoles, les défenseurs des zones protégées et l'industrie du tourisme.

Comme solutions à ces menaces elle conseille de:

- Surmonter le préjugé antipastoral
- Mettre fin aux politiques et pratiques préjudiciables

Par contre pour ce qui est des opportunités, il s'agit sur le plan:

- *Politique: de*
- La réglementation de la transhumance

- L'investissement dans la production
 - La prestation itinérante de services
 - La résolution des conflits
 - La décentralisation
 - La démocratie adaptée aux populations nomades
- *Economique et sociale*
- Des avantages économiques de leurs moyens de subsistance à travers l'amélioration de la commercialisation du bétail, la transformation et la commercialisation des produits de la forêt autres que le bois, et la possibilité pour les éleveurs de bénéficier de manière plus responsable du tourisme.

Enfin en ce qui concerne les stratégies, elle préconise de:

- Plaidoyer (connaissance et maîtrise)
- Renforcement des capacités (l'autonomisation et la gouvernance)
- Promotion du partenariat (mondial, régional et national)
- Gestion des connaissances

Dans la deuxième partie de son intervention, Nikola Rass a dit que l'Initiative Mondiale pour un Pastoralisme Durable est un projet triennal financé par le FEM (Fonds Mondial pour l'Environnement), mis en œuvre par PNUD et exécuté par IUCN (Union Mondiale pour la Conservation de la Nature). C'est un projet de plaidoyer et de renforcement des capacités qui vise à assurer une plus grande reconnaissance de l'importance du développement durable de l'élevage pour la réduction de la pauvreté et la gestion de l'environnement. Cette initiative travaille de manière consultative à travers des partenaires sur le plan mondial, régional et national pour garantir l'adoption des politiques, des mécanismes juridiques et des systèmes d'appui appropriés afin d'améliorer la pérennité économique, sociale et écologique du système des moyens d'existence pastoraux.

Selon l'orateur, l'IMPD:

- offre aux éleveurs les arguments sociaux, économiques et environnementaux susceptibles d'améliorer la perception du pastoralisme comme système viable et durable de gestion des ressources;
- permet aux éleveurs de démontrer que leurs systèmes d'utilisation des terres et de production sont un moyen efficace et judicieux d'exploiter les ressources naturelles des terres arides du monde;
- s'emploie par conséquent à rendre autonome les éleveurs et les institutions d'éleveurs en leur permettant d'accumuler des connaissances et d'influencer les politiques qui portent atteinte à l'intégrité de leurs moyens de subsistance et qui entravent leur capacité de gérer durablement leurs terres et leurs ressources;
- plaide également pour la création d'un environnement favorable à la gestion durable des parcours naturels, l'amélioration des moyens de subsistance des éleveurs, et leur autonomisation;

Pour ce qui est des activités de l'IMPD: leur objectif mondial est d'assurer la gestion durable des parcours naturels à travers l'autonomisation (social et économique) des communautés d'éleveurs.

L'IMPD vise améliorer la gestion durable, par les éleveurs, des parcours naturels à travers le plaidoyer (connaissance et maîtrise) et le renforcement des capacités (l'autonomisation et la gouvernance), à travers la promotion du partenariat entre les éleveurs, les institutions gouvernementales, les ONG, les organisations internationales et le secteur privé.

L'IMPD compte mettre au point des outils novateurs d'analyse et de plaidoyer dans les domaines essentiels tels que le droit, l'économie, le marketing et l'organisation des éleveurs.

L'IMPD appuie le renforcement des institutions de pastoralisme à travers l'amélioration de l'accès à l'information, le développement des aptitudes et l'échange des expériences.

L'IMPD collabore avec des organisations gouvernementales, intergouvernementales, non gouvernementales et multilatérales aux niveaux national et régional, pour défendre la cause du pastoralisme dans la planification macro-économique, la « politique » et la législation, afin de créer un environnement propice au pastoralisme.

Enfin des ressources, l'IMPD est un partenariat catalytique qui favorise le renforcement et la gestion du savoir et le dialogue de politique de par le monde. Il dépend de ce fait de la contribution de ses partenaires.

3. Troisième journée

Exposé sur la gestion des ressources naturelles (GRN), cas de la région de Diffa présentée par Nounnou Idé de CARE PROGRES DIFFA

Monsieur Nounnou Idé a commencé son intervention par le conteste de la gestion des ressources naturelles au Niger, puis plus particulièrement dans la région de Diffa. L'élevage qui est de type extensif est fondé sur la mobilité permanente ou saisonnière, conduisant parfois les pasteurs au-delà des limites du territoire national. Cette stratégie apparaît aujourd'hui comme une réponse appropriée aux problèmes que posent la gestion des ressources, la gestion des déséquilibres interannuels des ressources et l'amélioration de la productivité du cheptel. Ainsi donc le pastoralisme en tant que mode de vie fondé sur une stratégie d'exploitation des parcours basée elle-même sur une mobilité, constitue aujourd'hui un défi majeur à relever. Il a ensuite énuméré quelques difficultés que rencontre le pastoralisme malgré son adaptation au milieu, à savoir:

- diminution voire dégradation de l'espace pastoral;
- difficulté d'accès aux ressources partagées: points d'eaux, pâturages et aux zones de replis;
- occupation anarchique des couloirs de passages, aires de pâturage;

- monétarisation croissante des ressources stratégiques;
- problématique de paupérisation et la tendance à la sédentarisation des pasteurs;
- santé animale
- méconnaissance des textes sur l'élevage et le pastoralisme notamment ceux en relation avec la transhumance
- etc.

A toutes ces questions, l'orateur a tenté pendant plus d'une bonne trentaine de minutes d'apporter quelques éléments de réponse à travers successivement certaines définitions, concepts, problématique de la gestion des ressources naturelles de la région de Diffa, caractéristique de la transhumance transfrontalière toujours dans la région de Diffa, et enfin les contraintes liées à l'élevage transfrontalier.

Située à l'extrême Est du Niger, environ 1 500Km de Niamey, la région de Diffa couvre une superficie de 140 000Km² soit environ 10% du territoire national. La région est divisée en trois départements: Mainé Soroa, Diffa et N'guigmi. Sa population est estimée à 345 595 habitants avec une densité moyenne théorique de 2,1 habitants au km² repartis travers six (6) principales communautés: Kanuri, Peul, Toubou, Arabes, Haoussa et Boudouma. L'élevage demeure l'activité économique essentielle de la majorité des populations avec un cheptel très diversifié comportant des bovins, des camelins, des ovins, des caprins, des équins et des asins.

En ce qui concerne la gestion des parcours:

En zone agropastorale, l'orateur soutient, pendant des décennies, l'agriculture et l'élevage ont évolué dans une relative quiétude en raison d'un équilibre établi entre les conditions climatiques stables et favorables, la faiblesse du peuplement et des activités agricoles. La rupture de cet équilibre à la fin des années 70 du faite de la croissance démographique, l'augmentation du cheptel, la diminution des précipitations et la naissance des nouvelles pratiques (agriculture dunaire, pluviale ou irriguée) a eu des conséquences malheureuses.

L'extension de ces activités agricoles se fait sans concertation sur des terres autrefois réservées à l'élevage. Ainsi de vastes étendues d'espaces de pâturages, de pistes et de couloirs de passages disparaissent progressivement, devenant des champs de culture et obligeant les éleveurs à rechercher d'autres espaces ailleurs. Cette situation où les intérêts des uns et des autres se contredisent, prédispose les acteurs à des conflits dont il est difficile de prévoir les conséquences en raison des mésententes, des incompréhensions et des préjugés divers.

Par contre, en zone pastorale, la gestion des parcours est aussi complexe. Elle est basée sur des systèmes d'exploitation pastorale qui reposent essentiellement sur l'eau et les pâturages naturels. Les conditions d'accès à ces ressources sont donc décisives.

L'absence partielle ou totale de maîtrise foncières sur les parcours et les points d'eau se traduit nécessairement par un processus d'appauvrissement à travers lequel les groupes les plus mobiles, les plus vulnérables ou ceux dont l'arrivée est

récente sont les perdants inévitables. L'impossibilité de négocier durablement l'accès aux ressources, la difficulté à sécuriser une base territoriale (terroirs d'attache), l'absence de droits prioritaires reconnus sur ces espaces stratégiques (bas-fonds, points d'eau, zones de repli en cas de crise) sont autant de facteurs décisifs entraînant des situations d'exclusion, de pauvreté et en fin de compte de conflits. Le faible niveau d'information des communautés sur les processus législatifs et institutionnels en cours (projet de loi pastorale, décentralisation, etc.) peut engendrer de nouveaux conflits identitaires ou territoriaux entre les communautés. De la même façon, la méconnaissance du cadre législatif existant peut aboutir à une exclusion des plus vulnérables, en particulier sur les puits cimentés modernes.

En résumé, les problèmes essentiels auxquels fait face la transhumance et la gestion des ressources naturelles de part et d'autre de la frontière:

- Non respect du statut des terres (couloirs de passage, aires de pâturage) par les agriculteurs et les éleveurs;
- Méconnaissance de la réglementation en matière de circulation du bétail à l'intérieur et à l'extérieur du pays;
- Accès difficiles aux ressources stratégiques notamment l'eau et le pâturage;
- La non implication des pasteurs dans les instances de concertation et de prise de décision les touchant directement (législation pastorale, aménagement des terres à des fins agricoles...);
- Le problème de la gestion des fourrières;
- L'absence d'équité dans le règlement des indemnisations dans les dégâts champêtres;
- Insécurité générale (vol de bétail principalement).

Dans la deuxième partie de son exposé, Mr Nounnou Idé aborde les caractéristiques de l'élevage transfrontalier dans la région de Diffa en soutenant que les conditions d'exploitation du milieu sont caractérisées par la variabilité interannuelle des ressources et par la dispersion des pâturages au cours de l'année. Par conséquent la gestion concertée et pacifique des ressources oblige une démarche souple et flexible dans le temps et dans l'espace.

Il dit également dans son exposé que l'élevage transfrontalier présente deux aspects:

- Pendant l'hivernage, la région de Diffa constitue un énorme potentiel fourrager. On y observe de grandes aires de pâturage avec de multiples points d'eau temporaires de surface, ce qui favorise une concentration de troupeaux d'origines diverses.
- Par contre, dès que les conditions d'existence commencent à devenir difficiles, en fin de saison sèche, les troupeaux étrangers ainsi que certains troupeaux de la région de Diffa même traversent les frontières pour aller vers des zones plus propices du sud.

L'orateur a clos son exposé par les contraintes de l'élevage transfrontalier liées à la santé animale (brassage d'animaux de provenances diverses occasionne la

propagation de foyers de maladies, le caractère non obligatoire de la vaccination etc.) et les exactions administratives (tracasseries administratives et policières).

Exposé sur la santé animale - projet VSF - PROXEL

Après les deux précédents exposés de cette troisième journée, Kader Kadei a fait une présentation sur le volet santé animale proxel (VSF/ONG KARKARA) qui est un projet de mise en œuvre d'un réseau de santé animale et de conseils de proximité en élevage. Il vise à améliorer la santé animale, le revenu et la sécurité alimentaires des agro-éleveurs à travers des activités de soins de santé animale, d'alimentation et de conduite des animaux, et des activités génératrices de revenus auprès des femmes.

Le projet est géré par PROXEL qui est une cellule d'appui (finance, technique et organisation). La méthodologie de mise en œuvre de ce projet est basé sur le concept SVPP (Service Vétérinaire Privé de Proximité). L'approche adoptée est basée sur 3 composantes locales responsables de la pérennisation de la santé animale, à savoir: sensibilisation vétérinaire, pratique vétérinaire et contrôle vétérinaire.

Monsieur Kader a énuméré toute une panoplie d'avantages, d'opportunités et de conseils à l'attention des pasteurs que le projet a prévu.

- Avantages aux pasteurs
 - Service de proximité accessible aux pasteurs et aux vulnérables (disponibilité, coût, distance, approche ...)
 - Répond aux exigences de la mobilité en zone pastorale (répartition spatiale des AE ...)
 - Encadrement des pasteurs, pour les pasteurs et par les pasteurs (AE issus des communautés, prise en compte des réalités socio culturelles ...)
 - Contribue à une meilleure sécurité du cheptel dans la mobilité (réduction des risques de maladies ...)
 - Responsabilisation des acteurs locaux et une reconnaissance des capacités locales (sensibilisation, savoir et engagement ...)

- Opportunités pour les pasteurs
 - Harmonisation des textes dans l'espace UEMOA, convenance pour une mobilité transfrontalière
 - Un système fondé sur une concertation des acteurs
 - Installation progressive du système sur l'ensemble du territoire national (Maradi, Tahoua, Agadez, Dosso, Zinder....)

- Conseils aux pasteurs
 - Participer activement au programme d'éradication de la PPCB et de la PPR
 - Accepter la prévention du cheptel contre les principales épizooties
 - Reconnaître la santé animale et le recours aux soins modernes comme un élément incontournable des bonnes pratiques dans la sécurisation du système

- S'approprier et vulgariser la politique nationale en matière de santé animale prônée par le ministère des ressources animales

C'est sur quelques d'éclaircissements aux participants que l'orateur a clos son exposé.

C'est après ces deux exposés de la journée que les travaux de groupe ont commencer après que les participants se sont repartiés en trois groupes de travail où les thèmes portés à leur connaissance allaient être débattus. Ceci a permis après le débat d'adopter plusieurs textes qui sont entre autres, les contraintes majeures du pastoralisme et les résolutions.

Les contraintes majeures du pastoralisme

- 1) L'absence ou l'occupation de couloirs de passage, d'aires de repos et du pâturage en zone agro-pastorale et agricole
- 2) Le non-respect, la non application des dispositions légales en matière d'occupation et d'appropriation des espaces pastorales
- 3) La création des ranchs privés en zone pastorale
- 4) L'insuffisance d'équipement et infrastructures sociaux économiques de base en zone pastorale (puits, écoles etc.)
- 5) La couverture d'insuffisance de la zone pastorale en services de santé animale et encadrement de proximité
- 6) L'ignorance par les pasteurs des lois relatives à la décentralisation et la gestion des ressources naturelles
- 7) Le ramassage abusif de la paille à l'intérieur et entre les campements
- 8) La non clarté de certaines dispositions de loi (droit d'usage prioritaire, statut des points d'eaux)

Les résolutions

- 1) Créer et réhabiliter, si nécessaire, les couloirs de passage, les aires de pâturage et de repos en zone agro-pastorale et agricole selon les dimensions et les normes prévues
- 2) Appliquer et faire respecter les dispositions légales en matière d'occupation et d'appropriation des espaces pastoraux (ranchs, parcelles)
- 3) Démanteler systématiquement tous les ranchs privés en zone pastorale, et interdire strictement toute création
- 4) Rejeter le financement extérieur qui ne s'inscrit pas dans les intérêts générales et les dispositions légales et réglementaires
- 5) Aux communes de veiller à la promotion et à la protection des intérêts stratégiques des pasteurs et du pastoralisme
- 6) Augmenter et renforcer les équipements socio-économiques de base en zone pastorale
- 7) Améliorer et renforcer les services de santé animale en terme de couverture de qualité et d'encadrement de proximité

- 8) Intensifier les actions de renforcement de capacité et de vulgarisation des textes des lois relatives à la décentralisation et à la gestion des ressources naturelles
- 9) Lutter contre le ramassage abusif de la paille à l'intérieur en entre les campements
- 10) Clarifier dans les différents textes de loi le contenu et l'étendu des droits d'usage prioritaire et la mise en valeur pastorale
- 11) Clarifier les statuts des points d'eau publics et le mode de leur tenure

Aussi une motion de remerciements a été formulée:

Motion de remerciements

Le Collectif Djingo remercie très sincèrement les autorités régionales et communales pour tous les appuis et les facilités qu'elles ont accordés pour la réussite de cet important atelier.

Les remerciements vont aussi:

- à l'endroit des autorités coutumières qui se sont pleinement investis
- au projet LUCOP qui a co-financé cet atelier
- au Ministre d'Etat de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation
- à LUCOP, PROXEL, CARE Diffa, AREN Diffa, REFORM, Nikola Rass de l'IMPD, et le Secrétariat National Permanent du Code Rural, pour la qualité de leurs contributions et l'appuie à la facilitation
- à tous les participants pour la qualité et la richesse des débats

Les participants à l'atelier ont laissé le soin au Bureau Exécutif de Djingo, d'élaborer à partir des contraintes et des résolutions un plan de plaidoyer et de lobbying à l'attention de la politique, la société civile pastorale et les communautés nigériennes.

4. Quatrième journée

La quatrième journée de cet atelier a démarré par les préparatifs de la cérémonie officielle de clôture par le Gouverneur de Tahoua absent à l'ouverture. Il s'agit de la mise en place des participants et des invités avant l'arrivée du Gouverneur de Tahoua. Cette cérémonie de clôture a été marquée par la lecture de deux textes, à savoir les contraintes majeures du pastoralisme et les résolutions et la motion de remerciements, ainsi que par le discours du Gouverneur de Tahoua qui s'est engagé personnellement à porter le message et les doléances de la réunion auprès du Président de la République.

III. FORCES ET FAIBLESSES DE L'ATELIER

a) *Forces*

- Forte mobilisation de la communauté pastorale de toutes les couches socio-professionnelles et ethniques;
- Forte participation des autorités coutumières;
- Exposés forts enrichissants

b) *Faiblesses*

- Absence d'un modérateur
- Changement du lieu de la réunion (délocalisation de la réunion);
- Insuffisance de ressources financières (budget de l'atelier non bouclé);
- La fête de l'eau
- Problèmes organisationnels

IV. CONCLUSION

Depuis Scoones et Behnke, la mobilité est reconnue comme l'outil de gestion pastoral au Sahel, et on admet sans réserve que les entraves aux mouvements des troupeaux sont un facteur limitant grave de production.

L'Etat nigérien cherche depuis plusieurs années à se doter de nouveaux outils législatifs adaptés, c'est dire garantissant cette mobilité. Ces outils législatifs permettront sans nul doute aux communautés de pasteurs d'assurer une gestion optimale de leurs ressources et de préserver leurs potentiels en tant que producteurs compétents et reconnus d'une des principales ressources nationales. Malheureusement à côté de cela circulent des courants de pensées moins bien informés promoteur d'élevage en ranching et de gestion 'rationnelle' des pâturages passant par une privatisation des espaces. Nous pensons que cette tendance ne va pas l'emporter sur celle que suit l'Etat nigérien pour le développement de l'élevage au Niger pour les années à venir. Il y a lieu de rester vigilant et surtout de favoriser un aboutissement rapide des processus législatifs en cours à travers un plan de plaidoyer afin de prévenir des tentatives d'appropriation de l'espace pastoral que le flou actuel favorise.

QUE RETENIR DE CET ATELIER

Mobilité = Gestion Durable des ressources naturelles

Mobilité = Gestion rationnelle du bétail_

Mobilité = Gestion rationnelle du pâturage

Mobilité = Recherche des fourrages de meilleure qualité d'abreuvement, et les besoins en sel minéraux!

Mobilité = Mode de vie

Mobilité = Système rentable de production

Mobilité = Gestion économique des pâturages

« Petit n'est pas bon en pastoralisme »

Pluralisme ou confusion des sources du droit

Opportunités

- L'adoption des textes complémentaires du Code Rural, le projet de loi pastorale;
- La mise en application de la loi pastorale;
- La définition des Plans de Développement Locaux des Communes. PDL
- Les Schémas d'aménagement foncier. SAF.
- Un système de santé animale de proximité adapté au système de production;
- Système d'information de proximité sur le secteur d'élevage;
- Rendre la commercialisation concurrentielle (anciens et nouveaux acteurs);
- Réglementation de la transhumance
- La prestation itinérante de services
- Lier les systèmes d'élevage mobiles aux opportunités présentes au niveau des filières (exemples: intrants, lait, viande de qualité, labellisation);
- Modernisation des infrastructures d'élevage;
- Harmonisation des textes dans l'espace UEMOA, convenance pour une mobilité transfrontalière
- Un système fondé sur une concertation des acteurs
- Installation progressive du système sur l'ensemble du territoire national (Maradi, Tahoua, Agadez, Dosso, Zinder....)
- La résolution des conflits
- La décentralisation

Vision

- Suppression et interdiction des ranchs et de systèmes de « gestion rationnelle » des pâturages passant par une privatisation des espaces;
- Sécurisation de la foncière pastorale

ANNEXES

Annexe 1: Programme de l'atelier de réflexion sur les menaces et opportunités pour le développement du pastoralisme au Niger du 22 au 25/03/2008 à Tahoua

Annexe 2: Projet de loi pastorale version 7

Annexe 3: DED - LUCOP: présentation 'Fondements du pastoralisme'

Annexe 4: VSF - PROXEL: présentation "Santé animale"

Annexe 5: Liste de présence